Jean-Claude LENAI.
Commissaire enquêteur

16.05.2019

M63

Observation reçue par mail le 16/05/2019

Monsieur le Commissaire Enqueteur,

le PLU prévoit de densifier les zones d'habitat collectif et d'autoriser les constructions R+2 sur des secteurs d'habitat individuel.

Dans le soucis de préserver la qualité de vie des quartiers résidentiels de cette commune, nous nous opposons à ce projet et préférons limiter les hauteurs de construction à 7m (R+1).
En effet, le R+2 permettrait la création de logements collectifs, qui dénatureraient l'environnement actuel au niveau sonore (beaucoup plus de véhicules) et visuel (création de vis à vis)

Par ailleurs, existe-t-il actuellement en accord avec le Conseil départemental, un projet de création de piste cyclable le long de la RD4 et la route des Macarons, afin de favoriser localement les déplacements alternatifs à la voiture ?

Nous vous remercions de la prise en compte de nos attentes.

Bien cordialement,

Isabelle et Renaud Porta
Bois Fleuri Sud